



Commission de révision de l'évaluation foncière

Rapport Annuel 2003-2004

Comment joindre la Commission de révision de l'évaluation foncière :

Commission de révision de l'évaluation foncière
250, rue Yonge
29e étage
Toronto ON M5B 2L7
Téléphone : 416 314-6900
Numéro sans frais : 1 800 263-3237
Télécopieur : 416 314-3717
www.arb.gov.on.ca

On peut se procurer des exemplaires de ce rapport annuel et des autres documents de la Commission auprès de celle-ci. Ce document est également disponible en version électronique sur le site Web de la Commission de révision de l'évaluation foncière à www.arb.gov.on.ca.

On peut aussi se procurer des exemplaires de ce rapport annuel auprès de :

Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto ON M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300

Les clients de l'extérieur, à l'exception d'Ottawa, peuvent composer le **1 800 668-9938**.
À Ottawa, veuillez composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le **1 800 268-8758**.

Les personnes malentendantes peuvent composer le numéro sans frais **1 800 268-7095** partout en Ontario.

Vous pouvez commander des exemplaires par Internet à www.publications.gov.on.ca.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2005

ISBN 0-7794-7086-9

ISSN 1499-8297

Table des matières

Message du président	2
----------------------	---

Section I: La Commission de révision de l'évaluation foncière - Aperçu

Mandat de la CRÉF	4
Historique et compétence	4
L'évaluation à la valeur actuelle	4
Changements législatifs	5
Nouvelles règles de pratique et procédure	5

Section II: Activités 2003-2004

Dossiers en 2003-2004	6
Procédures précédant l'audience	6
Téléconférences	7
Prestation électronique des services	7
Site Web	7
Service E-File	7
Service E-Status	7
Service E-Calendrier	8
Diffusion de l'information et communications	8
Comité consultatif des intervenants	8
Formation des membres	9

Section III: Sommaire financier

Dépenses	9
Recettes	9

Section IV: Membres de la CRÉF en 2003-2004

Président et vice-présidents	10
Biographies	10
Membres de la CRÉF	11

**Assessment
Review
Board**

250 Yonge Street, 29th Flr.
Toronto, ON M5B 2L7
Tel (416) 314-6900
Fax (416) 326-3579
www.arb.gov.on.ca

**Commission
de révision
de l'évaluation foncière**

29e étage 250, rue Yonge
Toronto, ON M5B 2L7
Tél (416) 314-6900
Télééc (416) 326-3579
www.arb.gov.on.ca



Message du président

En tant que président de la Commission de révision de l'évaluation foncière (CRÉF), j'ai le plaisir de présenter le rapport annuel pour l'exercice 2003-2004. Cet exercice a été très productif. Tous les biens-fonds de l'Ontario ayant été réévalués aux fins de l'impôt foncier pour la deuxième année d'imposition consécutive, la Commission a reçu plus de 80 000 plaintes, soit une augmentation importante par rapport à l'exercice précédent.

À tous points de vue, la réception des plaintes s'est déroulée avec beaucoup plus d'efficacité et d'ordre en 2004 que les années antérieures. Ce succès s'explique par les efforts menés par la Commission en vue de fournir aux citoyens de la province des renseignements appropriés sur la procédure de dépôt de plaintes concernant l'évaluation foncière ainsi que d'améliorer la stratégie de réception des plaintes à la Commission.

Avant la date limite du dépôt des plaintes, la Commission a diffusé des brochures d'information révisées qui expliquaient mieux les différentes étapes d'appel. En outre, elle a amélioré les formulaires de dépôt de plaintes et les instructions qui les accompagnent afin de réduire la confusion entourant cette démarche et d'éviter le dépôt de demandes erronées.

2003-2004 a aussi marqué la mise en œuvre des recommandations présentées à la Commission par son comité consultatif d'intervenants. Ce comité, qui a remis à la Commission un rapport complet à la fin de mars 2003, a formulé quatorze recommandations visant à améliorer les services de la Commission et à clarifier les *Règles de pratique et de procédure*. Ces recommandations, ainsi que les modifications correspondantes des Règles, ont été mises en œuvre en octobre 2003.

Comme les années antérieures, la Commission a pris des mesures pour rendre ses services plus accessibles à toutes les parties intéressées, partout en Ontario. En novembre 2003, elle a lancé « E-Calendarier », un service offert sur son site Web qui permet aux plaignants de connaître la date et le lieu de toutes ses audiences courantes.

De plus, la Commission a mis à jour son site Web et ses messages enregistrés afin d'offrir davantage d'information sur ses procédures, y compris sur les demandes d'ajournement et de remboursement des droits de dépôt.

En tant que tribunal administratif compétent pour traiter les plaintes des Ontariennes et des Ontariens sur l'évaluation de leurs biens immeubles, notre Commission, ses employés et ses membres, sont fiers d'offrir l'accès à une justice naturelle de façon équitable, ouverte et efficiente.



Richard Stephenson
Président

Février 2005

Mandat de la CRÉF

La Commission de révision de l'évaluation foncière (CRÉF) est un tribunal administratif indépendant, créé en vertu de la législation de la province de l'Ontario, qui entend les plaintes déposées par tout propriétaire qui croit qu'il y a une erreur dans la valeur imposable ou dans la classification aux fins d'impôt d'un bien immeuble. La Commission, dont les fonctions relèvent de diverses lois, entend aussi les plaintes relatives à d'autres questions, comme la désignation du soutien scolaire et les appels concernant l'imposition foncière.

La Commission est chargée de veiller à ce que les biens immeubles soient évalués conformément aux dispositions de la *Loi sur l'évaluation foncière*. Elle tient des audiences partout dans la province pour offrir aux personnes ayant déposé une plainte, ou à leurs représentants, l'occasion de justifier pourquoi elles estiment que la valeur imposable ou la classification attribuées à un bien immeuble sont inexactes.

Au même titre que d'autres organismes de réglementation et d'arbitrage, la CRÉF fait partie du noyau du secteur de la justice administrative en Ontario. Ces organismes de base constituent un moyen d'administrer la justice qui est moins coûteux, moins complexe et moins impersonnel que les tribunaux. Comme ils possèdent une connaissance approfondie des lois et des questions qui relèvent de leur domaine d'expertise, ces organismes et leurs membres font partie intégrante de l'infrastructure sociale et juridique de l'Ontario.

Historique et compétence

L'évaluation des biens immeubles est pratiquée depuis 1793 dans le territoire qui constitue aujourd'hui l'Ontario. En 1970, la province a pris à son compte la fonction d'évaluation qui relevait auparavant des municipalités, et le tribunal de révision de l'évaluation (TRE) a remplacé les tribunaux de révision. Le TRE porte le nom de Commission de révision de l'évaluation foncière (CRÉF) depuis 1983.

À la suite de l'adoption de la *Loi de 1997 sur le financement équitable des municipalités*, la CRÉF est devenue le seul tribunal d'arbitrage pour les plaintes relatives à l'évaluation des biens immeubles. Cette loi a permis de réduire le double emploi et de faire de la CRÉF le dernier recours pour quiconque veut défendre en appel le bien-fondé de sa plainte. Avant 1998, les décisions de la CRÉF pouvaient faire l'objet d'un appel devant la CAMO.

En 1998, une modification apportée à la *Loi sur la Commission de révision de l'évaluation foncière* a habilité la CRÉF à rejeter les plaintes frivoles. Les décisions rendues par la Commission sont définitives et exécutoires, et ne peuvent faire l'objet d'un appel que devant la Cour divisionnaire sur des questions de droit, lorsque la cour autorise à interjeter appel, ou lorsque la Commission exerce son pouvoir de réexaminer ses propres décisions.

La compétence et le pouvoir de la Commission sont précisés dans la *Loi sur la Commission de révision de l'évaluation foncière*, la *Loi sur l'évaluation foncière*, la *Loi de 2001 sur les municipalités*, la *Loi sur l'éducation* et la *Loi sur l'exercice des compétences légales*.

L'évaluation à la valeur actuelle

La *Loi de 1997 sur le financement équitable des municipalités*, dont l'objectif à long terme visait l'équité, la promptitude et l'uniformité, a introduit l'évaluation foncière à la valeur actuelle. Auparavant, les évaluations foncières n'étaient pas effectuées suivant une méthode commune et, dans bon nombre de municipalités, elles n'avaient subi aucune révision depuis des décennies.

Pour l'année d'imposition 2003, la valeur imposable des biens immeubles correspondait à leur valeur au 30 juin 2001. Pour l'année d'imposition 2004, elle était basée sur leur valeur au 30 juin 2003.

Changements législatifs

Règlements

Le Règlement de l'Ontario 282/98, le règlement général pris en application de la *Loi sur l'évaluation foncière*, a été modifié par les huit règlements suivants déposés entre le 7 juillet 2003 et le 20 novembre 2003 :

1. Règlement de l'Ontario 285/03 (déposé le 7 juillet 2003) – ajout de la Partie IV.1 Exceptions – Sources d'énergie de remplacement ou renouvelables;
2. Règlement de l'Ontario 347/03 (déposé le 25 août 2003) – expansion de la sous-catégorie des biens-fonds vacants pour la catégorie des biens industriels (par. 20 (3)) et ajout de l'article 43.1 relatif aux zones de gestion des résidus miniers;
3. Règlement de l'Ontario 348/03 (déposé le 25 août 2003) – expansion de la définition d'hôtel;
4. Règlement de l'Ontario 349/03 (déposé le 25 août 2003) – clarification de la définition de cour de triage (railyard) dans les parcs de stationnement ainsi que dans la catégorie et la sous-catégorie de biens-fonds vacants;
5. Règlement de l'Ontario 362/03 (déposé le 2 septembre 2003) – ajout des maisons de chambres autorisées par la municipalité à la catégorie des biens résidentiels;
6. Règlement de l'Ontario 363/03 (déposé le 2 septembre 2003) – remplacement de la catégorie des biens résidentiels/agricoles par la catégorie des biens résidentiels et de la catégorie des terres agricoles (farmlands property) par celle des biens immeubles agricoles (farm property);
7. Règlement de l'Ontario 370/03 (déposé le 20 novembre 2003) – ajout de la section relative à la valeur actuelle des hôtels;
8. Règlement de l'Ontario 397/03 (déposé le 2 septembre 2003) – ajout de la valeur imposable des pipelines pour 2004.

Évaluations omises pour les terrains de caravaning

Le Règlement de l'Ontario 390/03 relatif aux évaluations omises pour les terrains de caravaning pour l'année d'imposition 2003 a été déposé le 30 octobre 2003, donnant à la Société d'évaluation foncière des municipalités (MPAC) l'instruction d'émettre des avis d'évaluation omise pour 2003 aux propriétaires et occupants de terrains de caravaning. Le 10 mars 2004, le Règlement de l'Ontario 55/04 a été déposé, modifiant le Règlement de l'Ontario 390/03 et annulant les évaluations omises pour l'année d'imposition 2003.

Nouvelles règles de pratique et procédure

Les nouvelles *Règles de pratique et procédure* de la Commission, établies conformément à l'article 25.1 de la *Loi sur l'exercice des compétences légales*, ont pris effet le 1er octobre 2003.

On peut se procurer ces nouvelles règles et les formules pertinentes gratuitement sous forme électronique sur le site Web de la Commission à www.arb.gov.on.ca ou sous forme imprimée à un coût minime en composant le 416 314-6900 ou le 1 800 263-3237.

Section II: Activités 2003-2004

Dossiers 2003-2004

Au début de l'exercice financier 2003-2004, la CRÉF avait un total de 93 800 dossiers de plaintes. Durant cet exercice, elle a reçu plus de 80 000 plaintes, dont la majorité en mars 2004. À la fin de l'exercice, 47 400 des plaintes devant la Commission avaient été réglées. Environ 60 pour cent des nouvelles plaintes reçues portaient sur des biens résidentiels et 40 pour cent sur les autres catégories de biens. La plupart des dossiers résidentiels ont été résolus plus rapidement que les autres dossiers, ces derniers, plus complexes, formant le gros des cas en instance en fin d'exercice. Le traitement et le règlement de ce genre de différends peut prendre plusieurs mois, voire un an ou plus dans certains cas, et exige souvent de recueillir des renseignements et le témoignage d'experts.

Tableau 1 : Dossiers de 2001-2002 à 2003-2004

Exercice		2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre des dossiers en instance à l'ouverture		150,000	62,000	93,800
Nombre de dossiers reçus	+	12,300	82,900	80,200
Nombre total de dossiers pour l'exercice	=	162,300	144,900	174,000
Dossiers réglés	-	100,300	51,100	47,400
Solde en fin d'exercice	=	62,000	93,800	126,600

Remarque : L'année d'imposition foncière débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre. La date d'échéance pour le dépôt de plaintes relatives à l'évaluation annuelle est le 31 mars de l'année de référence, ce qui correspond à la fin de l'exercice financier de la province. Dans le tableau ci-dessus, le nombre annuel de plaintes relatives à l'année d'imposition 2004 sont inscrites à l'exercice 2003-2004. Les « dossiers reçus » comprennent tous les types de plaintes et d'appels traités par la Commission, y compris les plaintes sur les évaluations annuelles, sur les évaluations supplémentaires ou omises ainsi que les appels concernant les impôts fonciers.

Procédures précédant l'audience

Un grand nombre des plaintes portant sur des biens autres que résidentiels sont complexes et exigent des audiences très longues de la Commission, souvent en présence de plusieurs membres. Ces plaintes font l'objet d'une sélection basée sur certains critères, comme la classification, la dimension et la valeur imposable des biens en question, et peuvent faire l'objet d'une conférence préparatoire. Durant le processus préparatoire, la Commission travaille avec les parties à l'établissement d'un calendrier et peut rendre une ordonnance de procédure précisant les détails relatifs à l'échange d'information et au dépôt préliminaire des documents requis.

Les conférences préparatoires peuvent non seulement accélérer le processus d'audience, mais aussi permettre aux parties de parvenir à une entente avant la tenue d'une audience.

Téléconférences

La Commission a utilisé la téléconférence ou « audience électronique » de façon extensive. Comme les parties viennent parfois de tous les coins de la province, la coordination d'une rencontre physique peut s'avérer difficile et prendre beaucoup de temps. La téléconférence est souvent un moyen pratique de faire le point sur l'avancement d'un dossier et de décider des étapes suivantes pour parvenir à l'émission d'une ordonnance relative à la procédure ou sur consentement, à la résolution de questions contentieuses et parfois même au règlement des plaintes. Ce service permet aussi d'économiser du temps et de l'argent en réduisant les déplacements de tous les intéressés.

Prestation électronique des services

En 2003-2004, la Commission a continué d'offrir des services efficaces dans ce domaine. En novembre 2003, elle a lancé le service E-Calendrier grâce auquel le public peut se renseigner sur les audiences prévues dans la municipalité et durant le mois sélectionnés, ainsi que sur l'ordre du jour d'une audience donnée. Tout au long de l'année, le site Web de la Commission, de même que les options des services E-Status et E-File, ont été mis à jour et améliorés, en mettant l'accent sur la facilité d'utilisation et l'utilisation de langage clair.

Site Web

Le site Web de la Commission, www.arb.gov.on.ca, constitue toujours un moyen important d'information et de communication. Il contient notamment les renseignements suivants : une introduction sur l'évaluation foncière et la procédure d'appel, des formulaires de dépôt des plaintes, la version complète des *Règles de pratique et procédure* de la Commission ainsi que la législation pertinente. On trouve en outre sur le site Web de l'information sur les audiences et les décisions de la Commission ainsi que ses rapports annuels.

Service E-File

Le service « E-File » permet au public d'utiliser Internet pour déposer des plaintes concernant l'évaluation foncière annuelle. Toute l'information requise et les droits de dépôt sont recueillis et vérifiés électroniquement en ligne, et les plaintes ainsi déposées sont enregistrées immédiatement dans le système ARBIS de gestion électronique des dossiers. Les plaintes déposées électroniquement ne nécessitent aucun traitement manuel des données, ce qui réduit le temps passé pour l'enregistrement des plaintes.

Durant la période de dépôt des plaintes de 2004, la Commission a reçu 23 960 plaintes déposées par le biais de « E-File », soit une augmentation de 37 pour cent par rapport à 2003. La Commission a enregistré 1 600 plaintes additionnelles sur des formulaires remplis en ligne, puis imprimés et envoyés par la poste avec les droits requis. Ceci représente une augmentation de 7 pour cent par rapport à 2003.

Service E-Status

Le service « E-Status » permet aux intéressés de se renseigner sur l'état d'avancement des dossiers de plaintes qu'ils ont déposés auprès de la Commission en visitant le site Web de celle-ci et en entrant les 19 chiffres du rôle correspondant au bien en question. Sous la rubrique « E-Status », le site Web affiche des renseignements sur les plaintes, les audiences (une fois la date fixée) et les décisions (une fois rendues). En 2003-2004, ce service électronique a enregistré de 2 000 à 4 000 demandes de renseignements par mois.

Service E-Calendrier

En novembre 2003, la Commission a inauguré un nouveau service dans le domaine de la technologie de l'information : le E-Calendrier. Ce service permet aux plaignants, à leurs représentants et à toute autre personne intéressée d'obtenir les renseignements à jour sur les audiences de la CRÉF partout en Ontario. On peut obtenir les renseignements sur les audiences en effectuant une recherche à partir du lieu d'un bien immeuble ou du lieu de l'audience.

Ces services électroniques resteront très utiles pour le public et pour toutes les autres parties intéressées en contribuant à renforcer l'accessibilité, la transparence et l'efficacité de la Commission.

Diffusion de l'information et communications

La Commission continue de respecter son engagement à communiquer efficacement et en temps utile avec le public et avec les divers intervenants. Afin d'améliorer ses communications, la Commission a entrepris divers projets, notamment :

- Révision du contenu et de la forme des brochures *Dépôt d'une plainte* et *Préparation à une audience*. Ces nouvelles brochures contiennent le nouveau logo et les nouvelles couleurs de la CRÉF. Elles sont toutes deux disponibles sur le site Web de la Commission en format téléchargeable.
- Amélioration des messages enregistrés afin de fournir aux personnes intéressées un plus grand choix d'options de renseignements, par exemple des explications sur la façon de retirer une plainte ou de demander un ajournement automatiquement. Les messages diffusés en dehors des heures de bureau ont également été mis à jour pour inclure davantage de renseignements sur la Commission et sur la procédure de dépôt de plaintes et d'audiences.
- Utilisation accrue du courriel pour correspondre avec les plaignants. La Commission a ainsi répondu à plus de 1 900 courriels. Les plaignants ont utilisé ce moyen de communication pour informer la Commission de diverses questions, dont les absences, le retraits et les demandes de motifs par écrit.
- Les formules de plaintes et les instructions concernant les évaluations annuelles, supplémentaires et omises ont été révisées afin d'inclure davantage de renseignements et des instructions plus claires.

Comité consultatif d'intervenants

Dans le cadre de ses efforts continus visant à répondre à l'évolution des besoins et des préoccupations des divers intervenants, la CRÉF a mis en place un comité consultatif d'intervenants chargé de lui suggérer des moyens d'améliorer ses services. Ce comité a entamé des consultations au printemps 2002 et, le 19 mars 2003, a présenté au président de la CRÉF le rapport final de ses recommandations et conclusions.

Les recommandations du Comité et ses propositions de révision des règles ont été mises en œuvre en octobre 2003. Les quatorze recommandations du Comité portaient sur des questions comme la rationalisation des audiences de la Commission, la procédure de traitement des plaintes pour les biens commerciaux de grande envergure et complexes, les communications préalables aux audiences, la participation des municipalités au traitement des plaintes, les modes alternatifs de règlement des différends, l'accès aux vice-présidents en cas de circonstances urgentes durant les audiences, les certificats de disponibilité, l'affectation des membres, les coûts et un effort à encourager les parties à communiquer entre elles pour essayer de parvenir à une entente.

Formation des membres

La formation continue de ses membres fait toujours partie des priorités de la Commission. Les nouveaux membres bénéficient d'une séance d'initiation à l'interne, d'une formation pratique en audience guidée par des membres plus chevronnés, ainsi que de cours spécialisés portant sur les questions auxquelles les membres sont confrontés lors des divers types d'audience de la Commission. En outre, on encourage tous les membres à participer à des cours offerts par la Société ontarienne des arbitres et des régisseurs.

Section III: SOMMAIRE FINANCIER

Dépenses

Tableau 2 : Dépenses de 2001-2002 à 2003-2004

POSTE	2001 – 2002 (\$)	2002-2003 (\$)	2003-2004 (\$)
Salaires et traitements	4,889,289	4,170,456	4,306,190
Avantages sociaux	822,876	856,500	537,499
Transports et communications	1,258,830	849,338	1,034,130
Services	2,739,513	1,816,394	2,075,266
Fournitures et matériel	189,356	286,975	259,390
Paiements de transfert	NIL	NIL	NIL
TOTAL	9,899,864	7,979,663	8,212,475

Recettes

Conformément à la Loi sur la *Commission de révision de l'évaluation foncière* et à un règlement pris en application de la *Loi d'interprétation*, les plaintes et les appels doivent être accompagnés des droits de dépôt pertinents. Ces droits, qui varient selon la catégorie de biens, sont recueillis par la CRÉF et immédiatement transférés au ministère des Finances.

Tableau 3: Recettes de la CRÉF de 2001-2002 à 2003-2004

EXERCICE FINANCIER	RECETTES RECUEILLIES (\$)
2001-2002	2,840,117
2002-2003	2,102,515
2003-2004	5,411,807

Section IV: MEMBRES DE LA CRÉF EN 2003-2004

Président

Date de nomination

JOHNSON, David J. ^	Du 15 novembre 2000 au 15 novembre 2003
HUBBARD, Marie†	10 décembre 1997
Vice-présidente	10 décembre 2000
Présidente	15 novembre 2003

Vice-présidents

BUTTERWORTH, Robert D.	19 novembre 1997
Vice-président	15 avril 2002
OWEN, Robert D.M.*	1er février 1998
Vice-président	1er février 1998
SEABORN, Jan de P.*	23 mars 1998
Vice-président	23 mars 1998

Remarque : ^ Président de la CREF, de la Commission de négociation et de la CAMO ne faisant plus partie de ces commissions.

†Présidente à la fois de la CREF, de la Commission de négociation et de la CAMO au 31 mars 2004.

* Également vice-présidents de la CAMO au 31 mars 2004.

Biographies

Robert D. Butterworth a été nommé le 15 avril 2002 vice-président de la CRÉF dont il était membre depuis le 19 novembre 1997. Admis au barreau en 1972, M. Butterworth a été nommé conseil de la Reine en 1984. Il a exercé sa profession d'avocat dans la ville de Perth de 1972 à 2002. Il est ancien conseiller du canton de North Elmsley, ancien président et membre du conseil d'aménagement de la ville de Perth et ancien membre du comité de dérogation du canton de North Elmsley. M. Butterworth est aussi ancien membre et président de l'Assemblée des gouverneurs du collège Algonquin et ancien président du conseil régional de santé de la vallée Rideau. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de St. Patrick's College et d'un baccalauréat en droit de l'Université de Colombie-Britannique.

Marie Hubbard a été nommée à la CAMO le 10 décembre 1997. Elle devenue vice-présidente de cette commission le 10 décembre 2000, date à laquelle elle a été nommée conjointement vice-présidente de la CRÉF. Le 15 novembre 2003, Madame Hubbar a été nommée présidente de la CRÉF, de la CAMO et de la Commission de négociation. Elle a été maire de la ville de Newcastle et présidente du comité de planification de la région de Durham.

David J. Johnson a été nommé président de la CRÉF, de la Commission de négociation et de la CAMO, le 15 novembre 2000. Auparavant, il était président et directeur général de la Toronto General and Western Hospital Foundation. Il a rempli diverses fonctions, notamment : député provincial pour la circonscription de Don Mills, ministre de l'Éducation et de la Formation, leader parlementaire du gouvernement, ministre de la Santé, président du Conseil de gestion du gouvernement, porte-parole de l'opposition pour le portefeuille des finances et porte-parole de l'opposition pour le portefeuille des affaires municipales. Il a également été maire d'East York pendant dix ans. Il possède un baccalauréat en sciences de l'Université McMaster et une maîtrise en mathématiques de l'Université de Waterloo.

Robert D. M. Owen a été nommé membre de la CAMO en 1983. Il a été nommé vice-président de la CAMO en 1992 puis nommé conjointement vice-président de la CRÉF le 1er février 1998. Avant de joindre ces commissions, M. Owen exerçait sa profession d'avocat à Orillia et Toronto. Il est vice-président du conseil d'administration de la Société ontarienne des arbitres et des régisseurs et membre du conseil d'administration du Conseil des tribunaux administratifs canadiens. Diplômé de la faculté de droit de l'Université Queen's, il a été admis au barreau de l'Ontario en 1970.

Jan de P. Seaborn a été nommée vice-présidente de la CRÉF en mars 1998 puis nommée conjointement vice-présidente de la CAMO le 31 mai 2000. Avant sa nomination à la CRÉF, elle était associée dans un cabinet d'avocats de Toronto, dans un service spécialisé dans la réglementation, la planification et l'environnement. Elle a plaidé à plusieurs reprises devant la Commission des évaluations environnementales, la Commission mixte, la CAMO, de même que devant des tribunaux de réglementation fédéraux. Madame Seaborn a été admise au barreau de l'Ontario en 1983.

Membres de la CRÉF

À la fin de l'exercice 2003-2004, la CRÉF comprenait 76 membres actifs. Trois d'entre eux étaient aussi membres de la CAMO.

Membre	Nomination initiale à la CRÉF
BACHLY, David	26 novembre 1970
BELANGER, Mignonne	11 janvier 1984
BIRNIE, Ian	15 juin 1999
BIRTCH, Tom	15 octobre 1970
BRICK, Doris	27 mai 1998
BROWN, Douglas C.	20 juin 2000
BROWNLIE, John D.	27 mai 1998
BRYANT, Lance R.	30 décembre 1999
CALDWELL, John S.A.	31 mars 2000
CAMPBELL, Susan B.	27 mai 1998
CARPENETO, James J.	17 mai 1999
CASE, Jeanette V.	17 mai 1999
CASTEL, André	19 novembre 1997
COWAN, Bernard A.	19 décembre 1997
CRAWFORD, John E.	27 mai 1998
CROSSLAND, Ernest	21 juin 2000
CUPIDO, Charles	1 ^{er} octobre 1980
DATE, Dennis J.	27 mai 1998
DOUGAN, Hugh S.	19 décembre 1997
DOWLING, Thomas	17 novembre 1970
DRIESEL, Sandra	16 mars 2000
EMERSON, Judi	30 juin 2000
FLANNERY, Timothy C.	27 mai 1998
GRANDMAITRE, Bernard	8 octobre 1997

Membre**Nomination
initiale à la CRÉF**

GRANGER, Donald R.*	3 novembre 1999
GRIFFITH, E.J.W.	12 novembre 1970
HETTMANN, Alexander S.	17 mai 1999
HOPE, Ying	30 juin 2000
HOPPER, Ronald B.	27 mai 1998
INGLIS, Vern	27 mai 1998
JUSTIN, Edith	17 novembre 1970
KELLY, Jim Sr.	17 mai 1999
LAWRENCE, R.G.R.	27 mai 1998
LECH, Ted	29 octobre 1970
LUPTON, Bruce S.	27 mai 1998
MACKEY, Brian R.	2 mai 2001
MACLEOD, Walter J.	27 mai 1998
MATHER, Susan F.	19 novembre 1997
MCCORMICK, William J.	27 mai 1998
MCKINNON, Joan	18 avril 2001
MCLEAN, Allan	8 octobre 1999
MICHIE, Harry	15 octobre 1970
MIDDLEBRO', John H.E.	17 mai 1999
MILLER, Margaret	19 novembre 1997
MILNE, John E.^	31 mars 2000
MITCHELL, Doug	30 décembre 1999
NAPPER, William (Bill)	31 mars 2000
NORTHCOTT, William G.J.	19 décembre 1997
NOVAK, Wayne S.	19 décembre 1997
OLIVEIRA, Ivan	17 mai 1999
RECKER, Marvin	25 février 1998
RICHENBACK, David A.	27 mai 1998
ROBERTSON, Luanne H.	30 juin 2000
ROHRER, Michael C.	21 juillet 2000
ROGERS, F.N.	1 ^{er} octobre 1970
ROLLAND, Charles L.	31 mars 2000
SCHERER, Paul J.	17 mai 1999
SIGSWORTH, Oscar	1 ^{er} octobre 1970
SMITH, Barry A.	26 novembre 1970
STEPHENSON, Richard F.	7 avril 1993
STILLMAN, Paul M.	26 mars 1975
STONE, Carl A.	1 ^{er} octobre 1970
TATSIU, William	27 mai 1998
TENNANT, Bryan R.	31 mars 2000
TERSIGNI, Joe	30 mai 2001
THOMPSON, Edmund (Ted)	17 mai 1999
WEST, Roger D.	19 décembre 1997
WHITNALL, Raymond A.	17 mai 1999
WRIGHT, Gregory R.	19 novembre 1997
WYGER, Joseph M.	27 mai 1998
YOUNG, Ronald R.	27 mai 1998

Remarque : ^Indique les membres de la CRÉF qui étaient aussi membres de la Commission de négociation au 31 mars 2004.
 *Indique les membres de la CRÉF qui étaient aussi membres de la CAMO le 31 mars 2004.